



## Séparation et rupture de bail

Par **fifie**, le **08/11/2010** à **12:28**

Bonjour,  
je me suis séparé d'avec mon copain et nous avons un contrat de bail en commun. j'ai appelé mon agence pour être résilié du contrat mais ils m'ont répondu que si mon ex ne refaisait pas le bail de son côté seul ils ne peuvent pas me résilier.... j'ai donc contacté mon ex mais il ne veut rien faire.... comment faire pour être enlevé du bail????? car je reprend un appartement seule et il faut donc que je sois enlevé de ce bail.....

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **13:48**

Vous envoyez en LRAR un congé (le bailleur ne peut refuser la résiliation de votre côté). Vous aurez donc un préavis de 3 mois où vous devez, le cas échéant, payer loyer et charges. Relisez votre bail : s'il y a une clause de solidarité, vous devenez automatiquement caution du locataire restant en place.

Par **fifie**, le **08/11/2010** à **14:24**

d'accord je vous remercie.... mais même si c'est lui qui m'a mis dehors je reste solidaire????

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **14:25**

Oui, s'il y a la clause en question dans le bail, pour la caution après votre préavis.  
Il ne pouvait pas vous mettre dehors si vous êtes co-titulaire du bail, il fallait refuser et rester.

Par **fifie**, le **08/11/2010** à **14:32**

ok ben je vous remercie pour vos réponses je vais essayer de faire le nécessaire de mon coté..... encore merci